

En hommage à Mireille Delmas-Marty (1941-2022)

Disparue le 12 février 2022, Mireille Delmas-Marty avait pris la parole à la tribune du Pèlerinage de Médan, le 3 octobre 2021. Au moment de sa disparition, la presse unanime lui a rendu hommage en rappelant la place éminente qu'elle a occupée dans le domaine des études juridiques. Titulaire de la chaire « Études juridiques comparatives et internationalisation du droit » du Collège de France entre 2002 et 2012, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Mireille Delmas-Marty s'est imposée, au milieu des crises de l'époque actuelle, comme une grande théoricienne du droit international, reconnue par ses pairs et par l'ensemble des milieux politiques et intellectuels. Sa pensée, novatrice, entendait bousculer les frontières des États pour définir les principes d'un nouvel humanisme juridique.

Il faut lire son dernier ouvrage, publié en 2020, synthèse de ses leçons données au Collège de France : *Une boussole des possibles : gouvernance mondiale et humanismes juridiques*. Ces réflexions inspiraient ses propos, lorsque nous avons écouté son allocution au Pèlerinage de Médan, le 3 octobre 2021.

Son discours commençait par un constat d'une grande amertume. Sur le monde qui se dessine sous nos yeux, en ce début du XXI^e siècle, tous les dangers se précipitent. Avec effroi, nous découvrons à nouveau (comme le proclamait Paul Valéry, à l'issue de la Première Guerre mondiale) que les civilisations sont « mortelles ». Les menaces sont multiples, du terrorisme aveugle aux remises en cause des régimes démocratiques, en passant par les effets du dérèglement climatique. Contre ces dangers de nombreux pays sont tentés par des solutions sécuritaires qui limitent les droits des individus, au nom d'une urgence qui pousserait à réagir d'une manière radicale. Tirant avantage de cette situation, les théories populistes prolifèrent. Elles se développent en plaidant pour la protection illusoire d'un État-nation qui se replierait sur lui-même en enfermant ses citoyens dans une bulle protectrice.

Mais ce n'est pas dans cette direction qu'il faut se diriger. Il faut, au contraire, savoir résister aux forces de la « déshumanisation », car il existe un « irréductible humain ». Il convient de penser avec audace les risques de la mondialisation : les affronter sans céder à la violence ou aux replis égoïstes, mais en utilisant les principes de la

raison et du droit. À une « anthropologie guerrière » qui n'offre que des illusions à des individus prisonniers de leurs peurs, Mireille Delmas-Marty oppose une « anthropologie humaniste », seule capable de jeter les fondements d'une pensée permettant d'envisager l'avenir d'une manière éclairée.

Au-delà des angoisses qui saisissent les esprits, des raisons d'espérer existent. Un droit international peut être construit, avec sa triple fonction régulatrice, « résister », « responsabiliser », « anticiper ». Il nous est possible de tenir fermement entre nos mains une « boussole », nous permettant de nous diriger au milieu des vents contraires, quelle que soit la force avec laquelle ils soufflent.

C'est sur cette conclusion que Mireille Delmas-Marty a terminé son allocution prononcée à la tribune de Médan. Avec force, avec courage, elle nous livrait, sur les droits de l'homme et sur l'avenir de la démocratie, la vision morale d'une grande humaniste.

Il s'agissait de son testament intellectuel.

Alain PAGÈS